

AFFAIRE N°24/6 - Autorisation d'effectuer le paiement du terrain appartenant à Madame BAILLIF Pierre, en vue de l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation du Boulevard de Ceinture Sud, l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée AS 189 de 672 m² appartenant à Madame BAILLIF Pierre est envisagée.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain sur la base de 92 000 F conforme à l'estimation des Domaines, ainsi que les honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente.

La dépense est prévue au chapitre 901 article 210 du Budget Communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu

Saint-Denis, le 7 janvier 1986

Pour le Préfet

Le Secrétaire général

Signé: G. DALEX

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et

des Collectivités Locales

P. GIANNI